
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
6, 7, ET 8 DÉCEMBRE 2016, GATINEAU (QUÉBEC)**

Résolution n° 78/2016

TITRE: Suicide chez les jeunes Autochtones

OBJET: Suicide, santé mentale

PROPOSEUR(E): Peter Beatty, Chef, nation crie de Peter Ballantyne, Sask

COPROPOSEUR(E): Tammy Cook Seasons, Chef, bande indienne de Lac La Ronge, Sask.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

- A.** En vertu des articles suivants de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
- i. Article 24 (2) : Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit;
 - ii. Article 21 (2) : Les États prennent des mesures efficaces et, selon qu'il conviendra, des mesures spéciales pour assurer une amélioration continue de la situation économique et sociale des peuples autochtones. Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins particuliers des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones.
- B.** Selon les Appels à l'action pour la promotion de la vie du Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations : « Nous savons que la prévention du suicide n'est pas une question qui relève d'un seul secteur ou d'un seul ministère. Il s'agit d'un problème complexe et multidimensionnel qui requiert des efforts et des solutions concertés de la part des citoyens, des familles et des communautés ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones. En bref, nous savons que nous sommes tous concernés par la solution, cela de différentes manières »;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de decembre 2016 à Gatineau (Québec)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

78 - 2016
Page 1 de 2

- C. Les jeunes Autochtones subissent des traumatismes physiques, affectifs, spirituels et mentaux à cause des conséquences intergénérationnelles du colonialisme. Le nombre de suicides chez les jeunes des Premières Nations est cinq à sept fois plus élevé que parmi les jeunes non autochtones et est considéré comme l'un des plus élevés au monde.
- D. Il est reconnu que l'approche occidentale générale qui est employée actuellement dans les situations de crise en matière de suicide parmi les Autochtones et dans l'ensemble du pays est inefficace. Des approches de ce genre devraient englober des programmes comprenant un cadre holistique axé sur le bien-être physique, affectif, spirituel et mental. De plus, elles devraient bénéficier de ressources pluriannuelles pour des services communautaires d'intervention, de prévention et de post-traitement.
- E. Il est entendu que les crises touchant actuellement nos jeunes exigent une attention nationale soutenue. Le *Cadre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations* correspond à la vision mondiale autochtone du bien-être holistique, selon laquelle les connaissances traditionnelles, telles qu'elles sont préconisées par les aînés et les gardiens du savoir, constituent l'élément central de la prévention, de l'intervention et du post-traitement, et sont aussi reconnues comme étant une méthode efficace dans les cas de suicide chez les jeunes.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Pressent le premier ministre du Canada de reconnaître que le nombre actuel de suicides chez les jeunes au Canada est une crise nationale et de prendre immédiatement des mesures correctives, sous l'égide des communautés.
2. Rappelent que, en vertu des résolutions nos 22/2014 et 26/2015, les Chefs en assemblée doivent encourager le Chef national Perry Bellegarde à défendre la pleine mise en œuvre du *Cadre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations*.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de decembre 2016 à Gatineau (Québec)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL